



Le Bois Balon

**Demande de souscription
à la Coopérative agréée Entreprise sociale
« Les Amis du Bois Balon »**

Numéro d'entreprise : 0767.453.607
Siège social : rue de la Forge 3, 1470 Genappe-Bousval
Adresse électronique : leboisbalon@gmail.com
Site internet : <https://www.leboisbalon.be/>

Les classes de parts qui sont disponibles sont :

- Les parts de classe B, d'une valeur de 25 €, sont réservées uniquement aux souscripteurs de moins de 25 ans,
- Les parts de classe C, d'une valeur de 100 €, sont réservées aux souscripteurs de tout âge,
- Les parts de classe D, d'une valeur de 300 €, sont réservées aux personnes morales (entreprises, associations, ...).

Je désire devenir actionnaire de la société coopérative « Les Amis du Bois Balon ».

ou

Je désire souscrire des parts de la société coopérative « Les Amis du Bois Balon » au nom d'un mineur.

J'ai pris connaissance des statuts officiels de la coopérative et la « Charte des valeurs et missions des Amis du Bois Balon » et j'y adhère.

Ces 2 documents sont disponibles sur www.leboisbalon.be, ou sur simple demande auprès d'un des administrateurs (leboisbalon@gmail.be)

- Je souscris parts de **classe C**, d'une valeur de 100 €, pour un montant total de €

Nom :

Prénom :

Rue et n° :

Code postal et localité :

E-mail :

Téléphone (optionnel) :

Numéro de compte bancaire :

- Je souscris parts de **classe D**, d'une valeur de 300 €, pour un montant total de €

Nom :

Prénom :

Nom de la société / asbl :

Numéro d'enregistrement BCE ou numéro de TVA :

Rue et n° :

Code postal et localité :

E-mail :

Téléphone (optionnel) :

Numéro de compte bancaire :

- Je souscris parts de **classe B**, d'une valeur de 25 €, pour un montant total de € au nom d'un enfant-mineur

- Je souscris parts de **classe C**, d'une valeur de 100 €, pour un montant total de € au nom d'un enfant-mineur

Nom :

Prénom :

Rue et n° :

Code postal et localité :

E-mail :

Téléphone (optionnel) :

Numéro de compte bancaire :

Demande de souscription à la Coopérative agréée Entreprise sociale « Les Amis du Bois Balon »

Nom du mineur :

Prénom :

Date de naissance :

Rue et n° :

Code postal et localité :

E-mail (optionnel):

Nom du parent / représentant légal :

Prénom :

E-mail :

Téléphone (optionnel) :

- Je comprends que l'acceptation comme coopérateur ne sera effective qu'après décision du Conseil d'Administration et le paiement complet de ma souscription et la réception du présent demande de souscription.
- Je suis conscient que le registre des coopérateurs de ma classe de parts est consultable par les autres coopérateurs de la SCES « Les Amis du Bois Balon ».
- Je sais qu'un risque financier existe mais il est toutefois limité à ma participation en capital dans la société.
- Je suis conscient que la participation d'un actionnaire ne peut pas dépasser 5.000 €.
- Je libère immédiatement ma contribution en versant € sur le compte IBAN : BE79 5230 8129 1533 – au nom de « Les Amis du Bois Balon » ouvert auprès de la banque TRIODOS – BIC TRIOBEBB en mentionnant la communication suivante « Souscription au nom de ».

Cette demande de souscription est à remplir et signer avant son renvoi par email à leboisbalon@gmail.com ou à renvoyer par courrier postal au siège social : Les Amis du Bois Balon, rue de la Forge 3, 1470 Genappe-Bousval.

À la réception de votre versement et de votre demande de souscription, nous vous enverrons une confirmation de l'inscription dans le registre de coopérateurs.

Fait à le

Nom et prénom

Signature (avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Les Amis du Bois Balon vous remercient pour votre participation et votre soutien !



Le Bois Balon

Charte

de la Coopérative agréée Entreprise sociale

« Les Amis du Bois Balon »

Vision et objet social

Je partage la vision et l'objet social de la société coopérative « *Les Amis du Bois Balon* » :

- respecter la nature pour une jouissance paisible,
- créer et maintenir un lien fort entre le bois et les communautés locales, principalement celle de Bousval,
- créer et maintenir un lieu de rencontre pour tous et un espace de jeux récréatifs dans la nature pour les enfants et les jeunes.

Missions

Je souscris aux missions suivantes définies par la société coopérative « *Les Amis du Bois Balon* » :

1. Préserver, renforcer et élargir le rôle social du Bois Balon.
2. Dynamiser la participation citoyenne et responsabiliser les personnes pour un usage commun et la cohabitation entre les générations.
3. Protéger la flore et la faune typiques d'un bois laissé quasi à l'état naturel.
4. Conserver le chemin du Bosquet et le sentier du Bosquet dans un état naturel avec abords accueillant pour la biodiversité.
5. Organiser et encourager les activités pédagogiques d'initiation à la nature et le libre jeu dans des espaces réservés. Accueillir le bivouac (respectant cette charte) et réserver aux VTT des parcours spécifiques conçus en harmonie avec les autres usagers et l'environnement.

Comportement

1. Le Bois Balon est un espace de découverte de la nature et de récréation : j'y adopte un comportement courtois vis-à-vis des autres usagers. Je respecte le cadre naturel.
2. Je n'utilise ni quads et ni autres engins motorisés qui sont strictement interdits.
3. En VTT, j'adopte un comportement respectueux vis-à-vis des usagers faibles au chemin du Bosquet et au sentier du Bosquet.
4. En tant que cavalier, mon accès est strictement limité au chemin du Bosquet.
5. Je ne pénètre pas dans les zones indiquées « *Non accessible au public* » sauf autorisation préalable dûment obtenue auprès des Amis du Bois Balon.
6. Je joue dans le bois en famille ou en groupe dans les aires prévues. Aucune dégradation du milieu vivant n'est autorisée. Aucun matériau étranger au bois ne peut y être utilisé.
7. Tout déchet doit être emporté.
8. Je maintiens le caractère paisible du bois et la quiétude des riverains en particulier sans diffuser une musique d'ambiance.
9. Je tiens toujours mon chien en laisse.
10. Je respecte la faune et la flore. Je ne cueille pas de fleurs, et je ne dérange pas les nids des oiseaux et les demeures des animaux. J'accepte que le Bois Balon ne soit pas une zone de chasse.
11. Le bivouac d'une nuit (entre 18 h et 8 h) est accepté sous conditions (s'adresser aux Amis du Bois Balon.)
12. Les feux sont interdits.